



# Scot provence alpes aoglo

Résumé Non Technique

Méthodologie de l'évaluation environnementale .....	3
Chapitre 1 : Le SCoT et l'environnement : une démarche au service d'un projet cohérent et résilient.....	4
I.    Le SCoT et l'environnement : une démarche au service d'un projet cohérent et résilient	
4	
II.    Le contenu de l'Evaluation Environnementale.....	5
Présentation du projet de SCoT .....	6
Chapitre 1 : Le Projet d'Aménagement Stratégique .....	7
Chapitre 2 : Le Document d'Orientation et d'Objectifs.....	8
Articulation du SCoT avec les autres documents supra-communaux .....	9
Chapitre 1 : Cadre réglementaire .....	10
Chapitre 2 : Articulation avec les plans et programme.....	10
Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement .....	11
Chapitre 1 : Géographie et les ressources naturelles.....	12
Chapitre 2 : Espaces naturels, trame verte et bleue et agriculture .....	13
Chapitre 3 : Paysage et patrimoine .....	14
Chapitre 4 : Sensibilité des milieux.....	15
Chapitre 5 : Vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique .....	16
Analyse des scénarios proposés .....	17
Chapitre 1 : Scénario choisi dans le SCoT .....	18
Chapitre 2 : Perspectives et dynamiques d'évolution.....	19
Evaluation des incidences du projet de SCoT sur l'environnement.....	21
Chapitre 1 : Analyse des incidences du PAS et du DOO sur l'environnement .....	22
I.    Analyse des incidences du PAS .....	23
II.    Analyse des incidences du DOO .....	36
Chapitre 2 : Analyse des incidences des sites susceptibles d'être touchés par le projet de SCoT	46
I.    Incidences des zones économiques DAACL.....	46
II.    Incidences des Unités Touristiques Nouvelles Structurantes.....	47
Chapitre 3 : Analyse des incidences induites sur les zones Natura 2000.....	48
Dispositifs de suivi des effets environnementaux du programme et méthode .....	49

# 1

# Méthodologie de l'Evaluation Environnementale

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-004-200067437-20250402-14\_02042025

# Chapitre 1 : Le SCoT et l'environnement : une démarche au service d'un projet cohérent et résilient

## I. Le SCoT et l'environnement : une démarche au service d'un projet cohérent et résilient

L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration du document de planification ou ses évolutions, et ce dès les phases amont de réflexions. Elle sert à éclairer tout à la fois les décideurs sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux du territoire concerné et ceux relatifs à la santé humaine, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Depuis la loi n°76- 629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature qui, pour la première fois, inscrit en droit français la nécessité d'une étude d'impact, le droit de l'évaluation environnementale a été profondément modifié. Les obligations légales des collectivités territoriales en matière de prise en compte de l'environnement dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ont en effet été affirmées dans les lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH). Ces dispositions ont été progressivement renforcées notamment avec les lois Grenelle puis ALUR. L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 parachève l'évolution initiée par la loi de 2010 et transpose la directive 2014/52/UE.

La directive 2001/42/CE a introduit les outils et méthodes de l'évaluation environnementale. Les objectifs de cette évaluation sont à la fois de :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du projet communal ;
- Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux ;
- Vérifier la cohérence avec les obligations réglementaires et leur articulation avec les autres plans et programmes en vigueur sur le territoire ;
- Évaluer chemin faisant les impacts du projet sur l'environnement, et au besoin, proposer des mesures visant à les améliorer ;
- Contribuer à la transparence des choix et la consultation du public ;
- Préparer le suivi de la mise en œuvre du SCOT afin de pouvoir en mesurer l'efficacité au regard des objectifs fixés.

En conséquence, sous peine d'illégalité, les documents d'urbanisme doivent respecter les préoccupations environnementales. Tous ces textes s'appuient sur la notion de développement durable dans lequel le projet élaboré par la collectivité résulte d'une recherche d'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part (Article L101-2 du Code de l'Urbanisme).

L'article L104-1 du Code de l'Urbanisme impose ainsi une évaluation environnementale de l'élaboration des documents de planification aux Schémas de Cohérence Territorial (SCOT). C'est dans ce contexte qu'une telle démarche a été conduite au cours de l'élaboration du SCOT, et est retranscrite au sein de ce rapport mais aussi au sein de l'ensemble des pièces du SCOT. En effet, l'évaluation environnementale est une démarche itérative mais aussi progressive qui s'opère tout au long du processus d'élaboration du document d'urbanisme.

Ainsi, la démarche d'évaluation est proportionnée aux enjeux du territoire et aux effets de la mise en œuvre du SCOT. Elle s'inscrit tout au long de l'élaboration du SCOT selon une démarche continue, itérative et à chaque phase d'élaboration du projet (diagnostic, PADD, DOO). Elle questionne alors le projet d'urbanisme au fur et à mesure qu'il se construit notamment pour la définition des mesures proposées et leur traduction opérationnelle dans les pièces du SCOT. C'est par ce procédé que la démarche d'évaluation environnementale assure la bonne prise en compte des enjeux environnementaux du territoire.

## II. Le contenu de l'Evaluation Environnementale

L'article R104-18 du Code de l'urbanisme présente le contenu de cette évaluation environnementale à savoir :

1. Une présentation du document et de son articulation avec les autres documents d'urbanisme et les autres plans et programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
2. Une analyse de l'état initial de l'environnement ;
3. Une analyse exposant les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ainsi que les problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier Natura 2000 ;
4. L'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables ;
5. La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;
6. La définition des critères, indicateurs et modalités retenues pour suivre les effets du document sur l'environnement ;
7. Un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

2

## Présentation du projet de SCoT

# Chapitre 1 : Le Projet d'Aménagement Stratégique

Le PAS du projet de SCoT de la Communauté de d'Agglomération PAA a été rédigée afin d'assurer un meilleur développement. Le territoire se dote d'une stratégie en développement durable en :

- Croisant les différentes échelles des dynamiques territoriales, pour articuler les centralités et réseaux du grand territoire avec l'échelon de la proximité et de la solidarité ;
- Réorganisant l'urbanisme au profit des centralités actuelles en (re)donnant la priorité absolue aux espaces constitués et à un mode de vie basé sur la proximité (spatiale, sociale, quotidienne...) : Renouer avec l'aménagement sur les centralités et un modèle urbain qualitatif, plus sobre ;
- Coopérant dans les domaines clés de l'habitat, du commerce, du développement économique et des services à chaque niveau de la dualité territoriale (espaces urbains et ruraux / centralités et périphéries) pour aboutir à un développement plus équilibré : jouer collectif pour améliorer l'attractivité de chaque point du territoire (mixité urbaine).

Ces ambitions ont appuyé les réflexions menées pour la rédaction des grands axes de développement portés par le PAS. Trois grands axes ont ainsi été créés, déclinés en plusieurs ambitions :

- Axe 1 : Asseoir le développement économique du territoire sur les spécificités économiques locales :
  - Ambition 1 : Anticiper les besoins d'aménagement et de renouvellement des espaces d'activité ;
  - Ambition 2 : Promouvoir la diversité des activités agricoles et sylvicoles relatives aux différentes composantes paysagères du territoire (pastoralisme, lavande, grandes cultures, bois...) ;
  - Ambition 3 : conforter le territoire de PAA en tant que destination touristique ;
- Axe 2 : Assurer une articulation équilibrée des différents pôles de vie du territoire :
  - Ambition 1 : structurer l'offre commerciale et de service du territoire, en anticipant l'évolution des besoins de la population
  - Ambition 2 : conforter l'offre commerciale et de service et d'équipements en lien avec l'armature territoriale et l'évolution de la population
  - Ambition 3 : développer les mobilités de proximité durables, adaptées aux caractéristiques urbaines et rurales du territoire
  - Ambitions 4 : structurer le territoire par un développement urbain équilibré et maîtrisé
- Axe 3 : Préserver le territoire et ses composantes naturelles, agricoles et architecturales :
  - Ambition 1 : protéger la richesse écologique et environnementale
  - Ambition 2 : optimiser le besoin en énergie et promouvoir la production d'énergie renouvelable

- Ambition 3 : maintenir l'héritage patrimonial
- Ambition 4 : préserver et renforcer les filières agricoles et sylvicoles au sein du territoire
- Ambition 5 : assurer un cadre environnemental favorable à un développement du territoire durable

Au total ce sont 12 grandes ambitions, développées en 41 orientations qui viennent exposer le projet d'urbanisme de territoire de PAA sur diverses thématiques.

## Chapitre 2 : Le Document d'Orientations et d'Objectifs

Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT décline le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il constitue le volet réglementaire du SCoT puisque les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec ses orientations.

Le DOO du SCoT PAA est articulé autour des mêmes axes que le PADD et selon les mêmes ambitions.

# 3

## Articulation du SCoT avec les docu- ments supra-com- munaux

# Chapitre 1 : Cadre réglementaire

Le SCoT joue un rôle d'intégrateur, appliquant et déclinant localement les grandes politiques nationales, régionales ou départementales dans le projet de territoire en s'appuyant sur une connaissance fine des singularités et des enjeux qui s'y expriment.

Le SCoT s'inscrit dans un rapport de compatibilité avec les documents énumérés à l'article L. 131-1 du code de l'urbanisme ou de prise en compte des documents prévus à l'article L. 131-2 du CU.

Le SCoT est un document juridiquement opposable et impose ses orientations dans un principe de compatibilité aux documents ou opérations de rang inférieur (L. 142-1 à 141-2. du code de l'urbanisme). Cela signifie que les PLU(i), les cartes communales et les autres documents, opérations et autorisations doivent mettre en œuvre et non remettre en cause les orientations et objectifs du DOO du SCoT. Les collectivités disposent d'un délai de trois ans pour rendre leur PLU, PDU, PLH, compatibles avec le SCoT.

La liste des documents de référence à consulter ainsi que le niveau d'articulation (rapport de prise en compte ou de compatibilité) sont résumés dans les tableaux suivants. Seuls les documents majeurs concernant le SCoT Provence Alpes Agglomération sont développés dans les pages qui suivent.

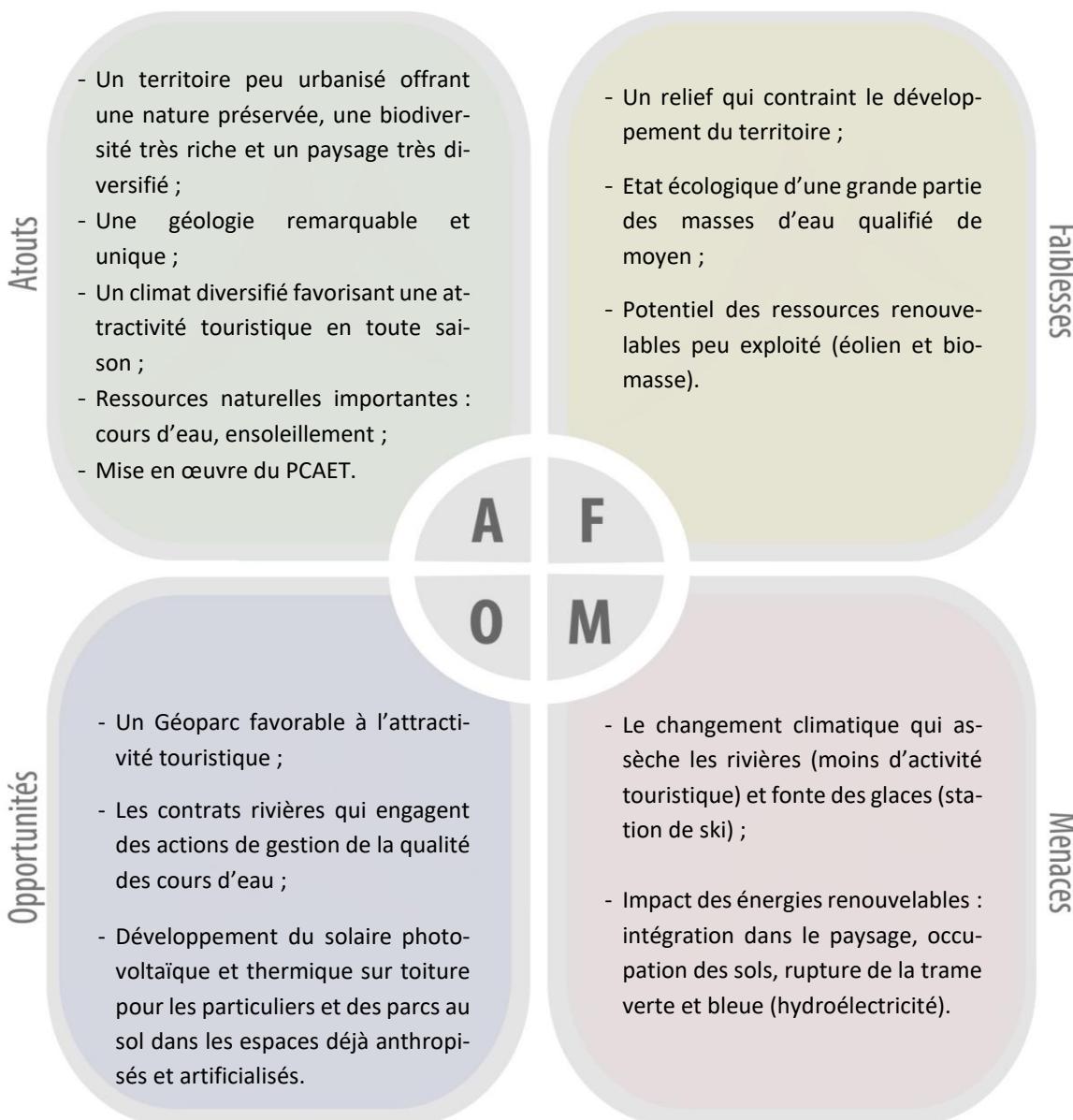
# Chapitre 2 : Articulation avec les plans et programme

Document	Articulation avec le SCoT de Provence Alpes Agglomération
Loi Montagne	Le SCoT est compatible avec la loi Montagne.
Loi Littorale	Le SCoT est compatible avec la loi Littorale.
SRADDET PACA	Le SCoT est compatible avec les règles du SRADDET et prend en compte ses objectifs.
SDAGE Rhône Méditerranée Corse	Le SCoT est compatible avec le SDAGE.
PGRI	Le SCoT est compatible avec le Plan de Gestion du Risque Inondation.
SAGE du Verdon	Le SCoT est compatible avec le SAGE du Verdon.
SRC	Le SCoT est compatible avec le Schéma Régional des Carrières.
Charte du PNR du Verdon	Le SCoT est compatible avec la charte du PNR du Verdon.

4

# Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement

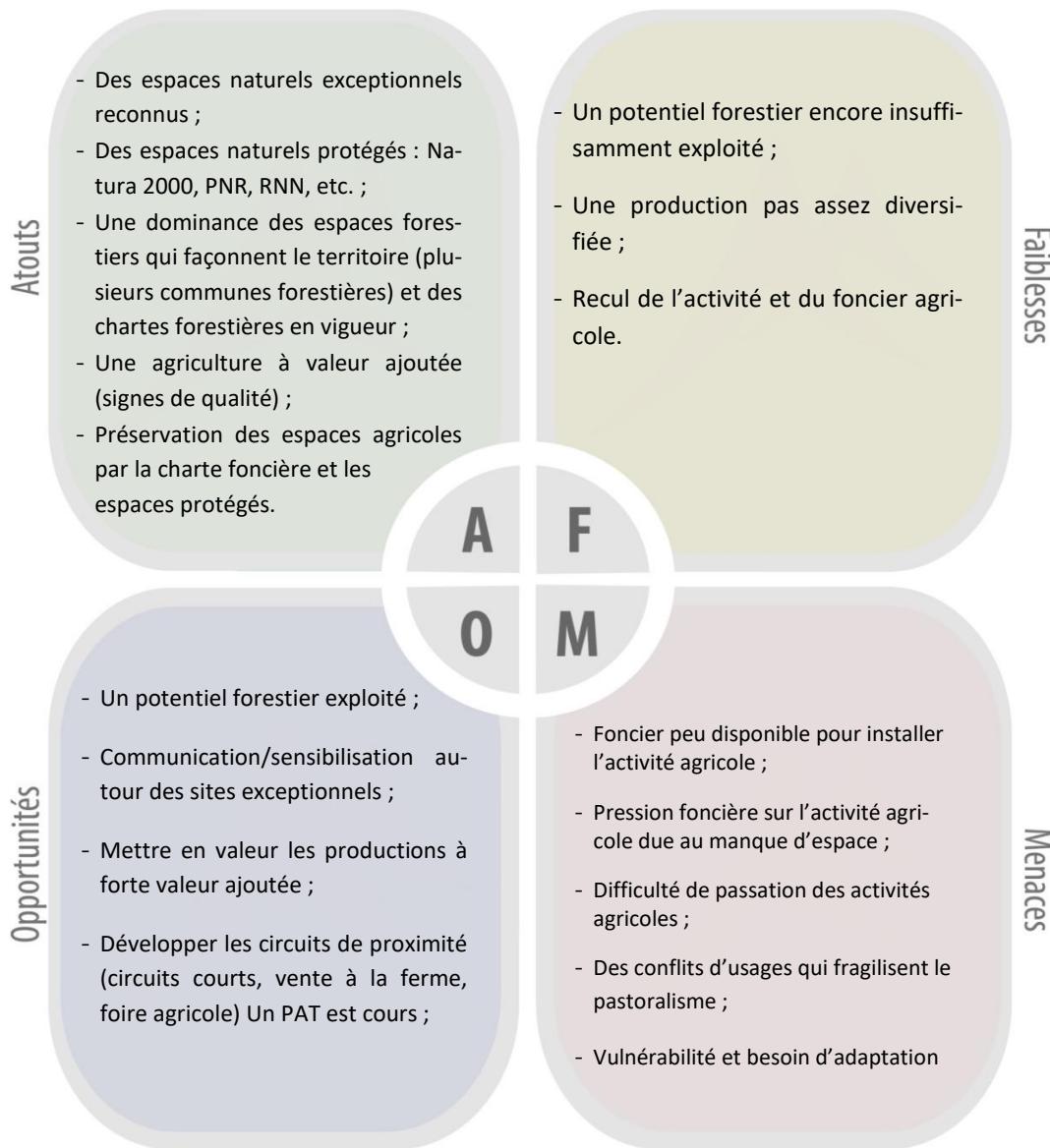
# Chapitre 1 : Géographie et les ressources naturelles



## ENJEUX :

- Protection du cadre de vie et mise en valeur des sites naturels ;
- Diversification des énergies renouvelables ;
- Intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelable ;
- Amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles et préservation des cours d'eau ;
- Modification des milieux par le changement climatique, adaptation du territoire.

## Chapitre 2 : Espaces naturels, trame verte et bleue et agriculture



### ENJEUX :

- Développement de l'activité agricole et accompagnement pour la diversification/adaptation de sa production ;
- Protection des terres agricoles et notamment des parcours pastoraux
- Préservation de la Trame Verte et Bleue et de ses espaces naturels remarquables ;
- Mobilisation de la forêt et renforcement de la filière bois qui doit être à la hauteur

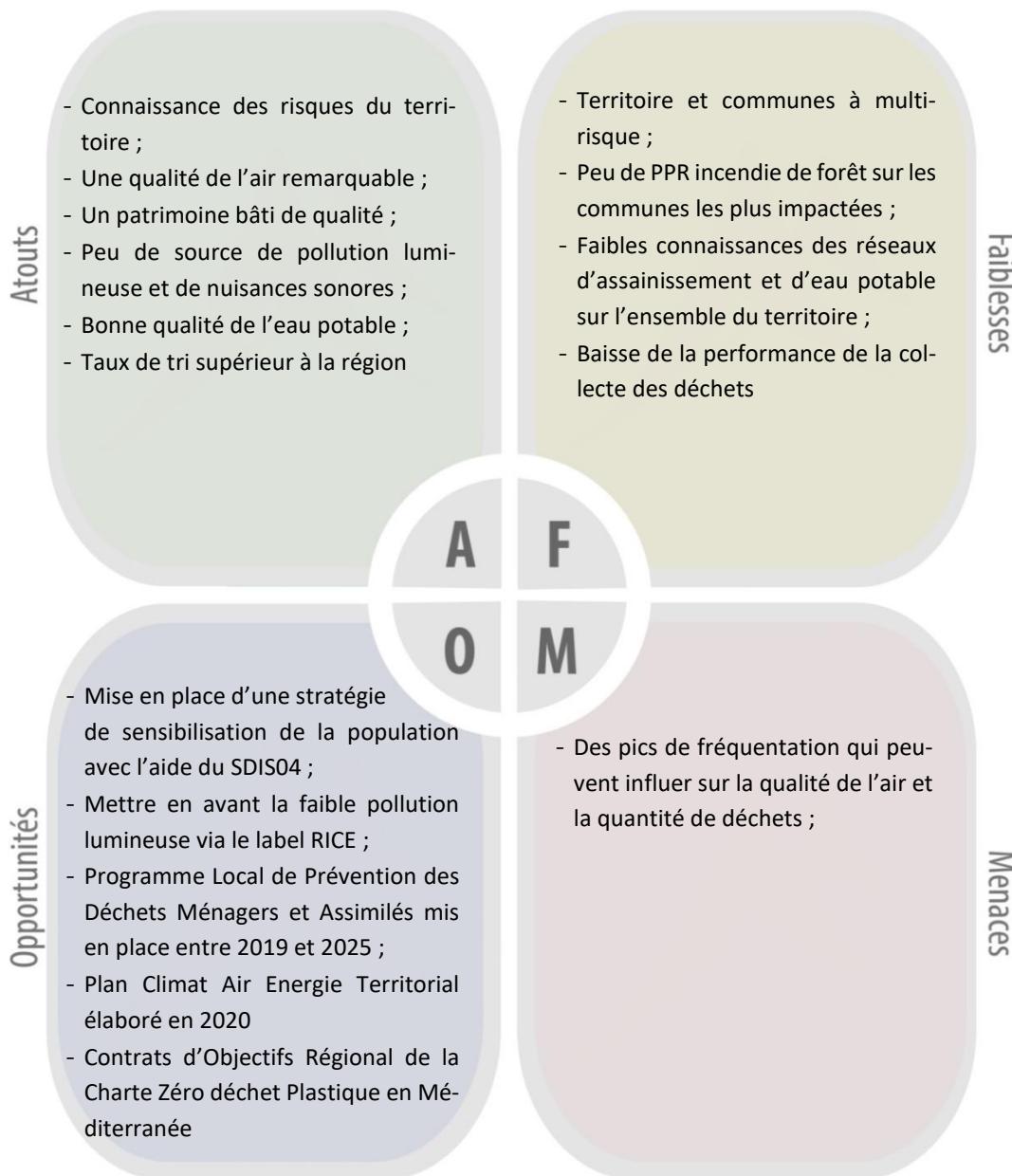
# Chapitre 3 : Paysage et patrimoine



## ENJEUX :

- Mise en valeur de l'ensemble des composantes paysagères du territoire en lien avec les sites reconnus (Géoparc, PNR) ;
- Conservation des villages typiques du territoire et contrôler la dispersion du bâti dans les espaces naturels et agricoles ;
- Intégration paysagère des projets (énergie renouvelable) et résorption des points noirs paysagers ;
- Maintien de l'ouverture de milieux (notamment grâce à l'agriculture) et des points de vue emblématiques.

## Chapitre 4 : Sensibilité des milieux



### ENJEUX :

- Préserver les espaces naturels pour leur capacité à séquestrer le CO<sub>2</sub> et ainsi améliorer la qualité de l'air ;
- Préservation de la qualité de l'air et diminution des sources de pollutions ;
- Développer les Plan de Préventions des Risques Incendies feu de forêts ;
- Répondre aux objectifs du PLPDMA ;
- Développer les Schéma Directeurs d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Eaux Usées.

# Chapitre 5 : Vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique

		TENDANCES FUTURES			
THEMATIQUES	MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	<i>Augmentation significative de la température, pouvant dépasser 4°C à l'horizon 2100 en absence de politique climatique</i>	<i>Augmentation des contrastes saisonniers</i>	<i>Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes</i>	<i>Assèchement des sols de plus en plus marqué et en toute saison</i>
	RESSOURCES NATURELLES	Un bouleversement de nombreux écosystèmes (avec l'extinction de 20 à 30 % des espèces animales et végétales). Modification des cycles de vie, accroissement du risque d'extinction de certaines espèces – faunistiques comme floristiques – vulnérables, déplacement des aires de réparation et réorganisation des interactions entre les espèces (fragmentation, compétition)			
	ESPACES FORESTIERS	L'acidification des ressources en eau par l'augmentation de la concentration en CO <sub>2</sub> dans l'atmosphère, menaçant l'équilibre de nombreux écosystèmes. La raréfaction des ressources et l'augmentation des difficultés d'accès et de gestion de ces dernières.			
	AGRICULTURE	La diminution de la productivité de la forêt due aux épisodes de sécheresse et à leur intensité. La limitation des aires de répartition des espèces, où se situent les essences les plus productives. Les conditions climatiques inconfortables provoquent le dépérissement des arbres, entraînant un bouleversement complet de l'écosystème : modification de la répartition des végétaux, déplacement des animaux et des insectes.			
	RISQUES ET POLLUTIONS	Diminution des rendements culturaux et des possibilités d'implantation des cultures dans certaines régions, provoquant de graves crises alimentaires. Perte du patrimoine agricole local du fait de la nécessité d'adapter les cultures aux caractéristiques des milieux. Pression accrue sur les ressources en eau et sur les sols.			
	ENERGIE	Des phénomènes climatiques aggravés : l'évolution du climat modifie la fréquence, l'intensité, la répartition géographique et la durée des événements météorologiques extrêmes (tempêtes, inondations, sécheresses). Les constructions et infrastructures diverses doivent mettre en place les dispositifs nécessaires et s'adapter à la multiplication de ces catastrophes naturelles de plus grande ampleur. L'effet de serre favorise la destruction de la couche d'ozone et expose les populations à une dose supérieure d'UV.			
		L'étiage des rivières impactant le refroidissement des centrales et la production hydraulique L'augmentation de la consommation entraînant un risque de rupture du réseau			

# 5

## Analyse des scénarios proposés

# Chapitre 1 : Scénario choisi dans le SCoT

*Pour plus de précisions, se référer au rapport d'évaluation environnementale.*

Bien que les élus aient exprimé leur volonté de soutenir un scénario ambitieux tel que celui du SRADDET, ce niveau de croissance a été jugé trop élevé au des capacités réelles du territoire. De même, le choix ne s'est pas porté sur le scénario en lien avec le PLH mais il tout de même permis d'aboutir au scénario final, notamment en affirmant une volonté d'agir de manière ambitieuse sur le parc vacant et d'assurer une production neuve en continuité des tendances passées.

Ainsi les élus ont souhaité :

- Maintenir un rythme de construction neuve qui correspond au niveau de production observé depuis 10 ans ;
- Recentrer les capacités de développement au profit du cœur d'agglomération et des pôles secondaires,
- Poursuivre une dynamique de renouvellement urbain,
- Porter une ambition forte d'intervention sur le parc vacant, avec un objectif de reconquête d'environ 20 logements vacants/an, de manière à tendre vers une vacance occupant 7% du parc.
- Anticiper l'accentuation du vieillissement de la population à venir sur le territoire, tendance observée de manière globale et sur la région PACA.

En 20 ans, la croissance projetée de population est estimée à **+ 3 680 habitants**, soit une croissance annuelle de **+ 180 habitants/an**.

Pour répondre aux besoins en logement actuels et futurs, le SCoT fixe un objectif de production globale d'environ **5 000 logements sur la période 2025-2045** soit une production moyenne de **250 logements par an**.

## Chapitre 2 : Perspectives et dynamiques d'évolution

	Les flèches vertes correspondent à une amélioration de la perspective d'évolution par rapport au scénario tendanciel
	Les flèches jaunes correspondent à une minimisation de l'impact par rapport au scénario tendanciel
	Les flèches rouges correspondent à un impact identique entre le scénario tendanciel et le scénario choisi

Perspective d'évolution tendancielle	Scénario de développement choisi dans le SCoT PAA
Une réduction de la fonctionnalité écologique et de la biodiversité locale du fait d'une érosion progressive du continuum agro-naturel et des corridors davantage sous pression du fait de l'artificialisation croissante des sols	Une progression de la consommation des espaces ENAF mais encadré par des mesures de maîtrise démographique et de sobriété foncière permettant d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050, associée une délimitation de l'enveloppe urbainable. Une amélioration de la fonctionnalité écologique du territoire via une reconnaissance des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques au sein du territoire et des mesures concrètes de préservation.
Réduction de la pression quantitative sur la ressource en eau liée à la diminution de la demande en eau potable	Une pression quantitative sur la ressource liée à l'augmentation de la population mais maîtrisé comparée aux scénarios du SRADDET et du PLH Une amélioration de la capacité de recharge des nappes due à une politique volontariste en matière de perméabilité des sols, de végétalisation et de protection de la trame bleue
Une réduction de la pression quantitative sur les capacités de gestion des eaux usées des STEP	Une anticipation des besoins de traitement des eaux usées permettant d'éviter le dépassement capacitaire.
Une augmentation du risque de pollutions accidentelles et diffuses liées à la poursuite de l'urbanisation et des projets d'infrastructures	Une diminution du risque de pollution lié à la poursuite de l'urbanisation du fait de la trajectoire de sobriété foncière mais une augmentation du risque due à la réintroduction des activités artisanales et productives en ville.

Perspective d'évolution tendancielle	Scénario de développement choisi dans le SCoT PAA
Des pressions sur les sols qui tendront à s'intensifier	<p>Une augmentation des pressions sur les sols du fait de l'augmentation du rythme de la croissance démographique. Néanmoins des mesures qui tendent vers une sobriété foncière permettant de limiter l'artificialisation des sols naturels et des mesures de renaturation mises en œuvre.</p>
Un rythme de réduction des consommations énergétique et des émissions de GES, qui ne permet pas d'atteindre les objectifs régionaux ou nationaux de transition	<p>Une réduction des consommations énergétiques et émissions de GES moindre mais encadré par une politique de rénovation, une diminution des déplacements motorisés et une augmentation de la production d'énergie renouvelable.</p>
Une diminution de la population soumises aux nuisances du fait de la diminution démographique malgré de fortes dynamiques de développement et de la densification urbaine de l'agglomération	<p>Une trajectoire de sobriété foncière entraînant une nécessité de densifier les espaces urbanisés, susceptible d'accroître les nuisances.</p>
Une augmentation de la vulnérabilité des personnes face aux risques technologiques liée aux fortes dynamiques de développement et de la densification urbaine de l'agglomération	<p>Une densification urbaine susceptible d'accroître l'exposition aux risques compensée par une prise en compte accrue des risques dans les choix d'aménagement et une amélioration de la connaissance de l'évolution du risque lié au changement climatique</p>
Une diminution du tonnage de déchets au regard de la décroissance	<p>Une augmentation de la production de déchets, limitée par rapport au scénario du SRADDET mais encadré par des mesures favorisant le recyclage</p>
Une régression des espaces agricoles au profit du développement urbain et économique qui nuit au cadre de vie des populations et à la valorisation des productions locales	<p>Une consommation maximale de 151 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers, engendrant une régression des espaces agricoles qui demeure limitée par rapport au scénario tendanciel, et contrainte en imposant la réalisation d'une analyse agricole complète.</p> <p>Une politique favorable au développement de l'activité économique agricole qui protège les sols agricoles.</p>
Une progression de l'urbanisation créant un continuum urbain au détriment des coupures vertes	<p>Une augmentation du rythme de la croissance démographique, compensée par une trajectoire d'optimisation du foncier fixant les limites d'une enveloppe urbanisable, permettant d'éviter l'étalement urbain, de protéger les coupures à l'urbanisation et les silhouettes villageoises caractéristiques du paysage.</p>
Une perte de lisibilité du paysage due à la progression du développement urbain et des infrastructures qui l'accompagnent	

# 6

## Evaluation des incidences du projet de SCoT sur l'environnement

# Chapitre 1 : Analyse des incidences du PAS et du DOO sur l'environnement

L'évaluation environnementale du SCoT nécessite d'une part l'élaboration d'un référentiel d'enjeux environnementaux établis à l'échelle du territoire, et d'autre part une analyse fine de l'ensemble des objectifs au regard de ces enjeux.

Chaque objectif a fait ainsi l'objet d'une d'analyse détaillée présentant ses effets prévisionnels sur chaque enjeu environnemental.

Ce tableau permet une analyse détaillée de chaque objectif du PAS présentant les effets prévisionnels sur chaque enjeu environnemental.

Elle permet de définir :

- La nature de l'incidence : positive, négative ou neutre ;
- L'explication des différentes incidences s'appliquant sur chaque thématique environnementale ;
- Les points de vigilance correspondant aux effets potentiellement négatifs en fonction de la mise en œuvre de l'objectif considéré.

CRITERES	DEFINITIONS	VALEURS	
<b>Nature</b>	Détermine l'existence ou non de l'incidence et la qualifie (positive, négative ou neutre en blanc)	POSITIVE	NEGATIVE
<b>Caractère</b>	Détermine la relation de causalité entre le PAS et l'enjeu environnemental analysé (directe ou indirecte)	POSITIVE DIRECTE	NEGATIVE DIRECTE
		POSITIVE INDIRECTE	NEGATIVE INDIRECTE

<b>Point de vigilance</b>	Effet potentiellement négatif en fonction des conditions de mise en œuvre de l'objectif considéré	Point de vigilance : <b>V</b>
---------------------------	---	-------------------------------

## I. Analyse des incidences du PAS

### 1. *Les incidences de l'axe A*

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
<b>AXE A : Asseoir le développement économique du territoire sur les spécificités économiques locales</b>							
<b>Objectif n°1 : Soutenir l'économie productive à travers la montée en qualité de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises</b>							
Conforter les dynamiques industrielles de l'axe Durancien autour de l'activité historique de Château-Arnoux-Saint-Auban et de la zone d'activité de la Cassine à Peyruis	<b>V</b>	<b>V</b>		<b>V</b>	<b>V</b>		<b>V</b>
Optimiser et requalifier le foncier et les zones d'activités existantes	<b>V</b>						
Soutenir l'artisanat en tant qu'activité complémentaire à l'industrie		<b>V</b>					
Assurer la gestion des implantations logistiques ainsi que les flux de transit et de distribution				<b>V</b>		<b>V</b>	<b>V</b>
<b>Objectif n°2 : Soutenir et renforcer l'attractivité résidentielle du territoire autour d'une économie de services et de bien-être</b>							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Pérenniser les services de proximité essentiels au maintien de la population							
Développer l'offre de services à la personne répondant au vieillissement de la population (positionnement « silver économie »)	V		V	V			
Soutenir le développement de nouveaux services de proximité afin d'assurer une meilleure équité territoriale et le renforcement des complémentarités espaces urbains / espaces ruraux à travers le développement de solutions alternatives	V		V	V			V
Maintenir une offre de formation supérieure cohérente avec les potentiels économiques du territoire						V	
<b>Objectif n°3 : Promouvoir la diversité des activités agricoles et sylvicoles relatives aux différentes composantes paysagères du territoire (pastoralisme, lavande, grandes cultures, bois...)</b>							
Pérenniser l'activité agricole et forestière locale générant des emplois locaux non délocalisables, notamment l'exploitation forestière et les entreprises de première et deuxième transformation du bois	V	V					

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Encourager le développement de nouveaux modes de distribution et de commercialisation (circuits courts, soit dans des points de ventes physiques, soit à la ferme) afin de valoriser les productions locales et renforcer le lien entre producteur et consommateur	V	V					
Accompagner le secteur agricole/sylvicole dans son adaptation aux enjeux climatiques et écologiques							
<b>Objectif n°4 : Professionnaliser, qualifier et faire monter en gamme les acteurs et offres touristiques du territoire</b>							
Concilier développement touristique et prise en compte de l'environnement : protéger et mettre en valeur des sites touristiques emblématiques, dans une perspective de gestion raisonnée (Unesco Géoparc de Haute-Provence, retenue de l'Escale, Verdon)							
Densifier, diversifier et qualifier l'offre d'hébergement touristique pour disposer d'une capacité d'accueil quantitativement et qualitativement adaptée aux ambitions de développement touristique du territoire	V	V	V	V	V	V	V
Développer le tourisme de « Pleine Santé » autour de la station thermale (développement d'un ensemble d'équipements et de services à destination du tourisme comme de la population locale)	V			V			

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Pérenniser le tourisme de montagne dans une perspective de diversification, de désaisonnalisation et d'adaptation de l'offre au changement climatique (développement du tourisme 4 saisons, des activités, de la communication des sites touristiques de montagne)	V	V	V	V	V		
Développer le tourisme de « Pleine Nature » autour de la Retenue de l'Escale (développement d'un ensemble d'équipements et de services à destination du tourisme)	V			V			

2. *Les incidences de l'axe B*

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
<b>AXE B : Assurer une articulation équilibrée des différents pôles de vie du territoire</b>							
<b>Objectif n°1 : Structurer l'offre commerciale et de service du territoire, en anticipant l'évolution des besoins de la population</b>							
Revitaliser les centres-villes et les commerces de proximité				V			
Renforcer le rôle commercial de Digne-les-Bains, notamment à travers le dispositif d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)							
Prioriser l'implantation des activités commerciales, tertiaires et artisanales au sein des centres-villes et des centres de quartier, en évitant les implantations en périphérie	V			V			
Revitaliser les centres anciens commerciaux et résidentiels par la valorisation des espaces publics							
Améliorer la qualité environnementale et paysagère des zones périphériques							
<b>Objectif n°2 : Conforter l'offre d'équipements en lien avec l'armature territoriale et l'évolution de la population</b>							
Renforcer le maillage d'équipements de santé et l'offre de services à la personne pour répondre aux problématiques de vieillissement de la population (lien avec le positionnement « Pleine Santé » / Silver économie)					V	V	

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Garantir une accessibilité optimale aux équipements et services en améliorant la desserte des pôles de vie et en recherchant des solutions alternatives (type services numériques, services itinérants...)	V	V			V		
Maintenir une offre d'équipement contribuant à l'attractivité démographique du territoire et améliorer son accessibilité (garde d'enfants, crèches, maintien de la maternité et du centre hospitalier)	V					V	
Maintenir et développer une offre d'équipements sportifs, culturels et / ou de loisirs structurants (infrastructures 4 saisons dans les secteurs touristiques notamment)	V		V			V	
<b>Objectif n°3 : Développer les mobilités de proximité durables, adaptées aux caractéristiques urbaines et rurales du territoire</b>							
Renforcer les solutions de multimodalité (projets de pôles d'échanges multimodaux, développement de l'accessibilité en modes doux des sites de covoiturage ou arrêts de transports en commun...)	V	V			V		
Renforcer les réseaux de mobilités douces du quotidien (accessibilité aux équipements, services et pôles d'emplois structurants et locaux, création d'itinéraires modes doux dans tous les nouveaux projets urbains...)	V	V			V		

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle et déployer le numérique utile à la réduction des déplacements	V	V			V		
Organiser le transport de marchandises de manière à limiter les nuisances	V	V			V		
<b>Objectif n°4 : Structurer le territoire par un développement résidentiel équilibré et maîtrisé</b>							
Une lutte assumée contre l'étalement urbain : des objectifs à articuler avec la mise en œuvre de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050							
Soutenir l'attractivité résidentielle du territoire en renforçant les polarités	V	V		V		V	
Diversifier l'offre de logements de sorte à répondre aux besoins de la population actuelle et future du territoire	V	V	V	V	V	V	V
Améliorer, adapter et renouveler le parc de logements privés dans un objectif de réduction de la vacance		V					

### 3. Les incidences de l'axe C

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
<b>AXE C : Préserver le territoire et ses composantes naturelles, agricoles et architecturales</b>							
<b>Objectif n°1a : Protéger la Trame Verte</b>							
Intégrer la biodiversité au sein des réflexions de développement et des pratiques quotidiennes et touristiques							
Engager la restauration des corridors écologiques dégradés au sein des zones anthropisées							
Limitation stricte de la fréquentation des sites les plus sensibles / interroger les activités touristiques au regard des préoccupations liées à la biodiversité							
Développer la pédagogie auprès des touristes et des acteurs touristiques							
Limiter la consommation foncière et centrer le développement sur les espaces de moindres enjeux							
<b>Objectif n°1b : Protéger la Trame Bleue</b>							
Reconnaitre la trame bleue pour toutes ses composantes (biodiversité, gestion de la ressource, gestion du risque) en améliorant les connaissances sur ces dernières							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Valoriser le rôle de l'agriculture durable et du tourisme à faible impact environnemental dans la protection de la TVB							
Définir la trame noire du territoire dans le but de préserver le ciel étoilé							
<b>Objectif n°2a : Optimiser le besoin en énergie</b>							
Atteindre les objectifs de réhabilitation fixés par le SRCAE (50% du parc de logement ancien (avant 1975) en se référant au PLH et OPAH-RU et viser l'exemplarité énergétique du patrimoine immobilier et du fonctionnement des équipements et services publics				V			
Lutter contre la précarité énergétique des ménages et définir les outils opérationnels				V			
<b>Objectif n°2b : Promouvoir la production d'énergies renouvelables et les réseaux de chaleur</b>							
La promotion des énergies renouvelables les moins impactantes pour la biodiversité et le paysage	V			V			
Clarifier le rôle et les espaces pour la production d'énergie bois		V		V	V		
S'engager dans la méthanisation	V			V			

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Faire de l'énergie une nouvelle ressource du territoire et promouvoir les grands projets de développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur	V			V	V		
<b>Objectif n°3a : Maintenir l'héritage patrimonial</b>							
Réinvestir le patrimoine architectural de chaque village et hameau du territoire							
Engager la transition écologique du bâti ancien							
Programme de mise en valeur commun des sites touristiques du territoire							
<b>Objectif n°3b : Valoriser le paysage remarquable</b>							
Affirmer le paysage naturel, agricole, forestier et culturel comme première source d'attractivité	V						
Limiter la constructibilité au niveau des points de vue paysagers et améliorer la qualité paysagère des zones économiques ou de certaines entrées principales							
S'inspirer de la charte du PNR du Verdon quant à la sensibilisation et l'exemplarité des espaces paysagers							
<b>Objectif n°4 : Préserver le patrimoine agricole et sa diversité</b>							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Protéger les terres agricoles, en priorisant les espaces à enjeux, à la fois pour leur rôle dans le paysage et dans l'économie	V						
Mettre en valeur et préserver la diversité agricole du territoire et reconquérir les milieux à faible enjeux environnementaux pour des pratiques agricoles durables							
Soutenir l'activité agricole et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs							
Maintenir et développer les filières présentes et de transformation locale							
Maintenir les structures nécessaires à l'activité agricole et son environnement				V			
Poursuivre les actions prévues par le Projet Alimentaire Territorial							
<b>Objectif n°5a : Vers une gestion exemplaire de la ressource en eau</b>							
Améliorer la connaissance des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et de ses dysfonctionnements potentiels à l'échelle intercommunale							
Améliorer la performance/remédier aux dysfonctionnements des STEP	V						

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Promouvoir l'utilisation de l'eau non traitée pour les usages domestiques (double réseau) et l'agriculture							
Améliorer la qualité des cours d'eau en impliquant le monde agricole et industriel dans des pratiques vertueuses							
Engager largement une solidarité aval-amont sur la disponibilité de la ressource en eau et sur les choix d'utilisation de cette ressource							
<b>Objectif n°5b : S'adapter aux risques et aux épisodes climatiques intenses</b>							
Construire un territoire résilient face aux conséquences du changement climatique							
Anticiper et organiser le territoire pour protéger la population face aux vagues de chaleur							
Adapter le territoire aux risques inondations et aux incendies de forêt							
<b>Objectif n°5c : Préserver la qualité du cadre de vie</b>							
Préserver la qualité de l'air et la qualité acoustique du territoire notamment en développant un Schéma Directeur du Transport et de la Mobilité							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Favoriser la réutilisation et un système de consommation durable pour limiter la production de déchets en lien avec le PLPDMA	V			V			

## II. Analyse des incidences du DOO

### 1. Les incidences de l'axe A

Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
<b>AXE A : Asseoir le développement économique du territoire sur les spécificités économiques locales</b>						
<b>Ambition 1 : Anticiper les besoins d'aménagement et de renouvellement des espaces d'activités</b>						
<b>Orientation 1 : La hiérarchisation des zones d'activités économiques</b>						
P1, P2 et P3	V	V		V		V
<b>Orientation 2 : La densification, le renouvellement des espaces d'activités existants et la consommation d'espace</b>						
P4				V		
P5						
R1						
<b>Orientation 3 : La qualité des zones d'activités économiques</b>						
P6						
P7						
R2						
<b>Orientation 4 : Les extensions de zones d'activités et l'anticipation des besoins en développement économique</b>						
P8						
P9						
<b>Ambition 2 : Promouvoir la diversité des activités agricoles relatives aux différentes composantes paysagères du territoire</b>						
<b>Orientation 5 : La protection des espaces agricoles</b>						
P10, P11 et P12						

Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
<b>Orientation 6 : L'accueil et la protection des bâtiments agricoles</b>						
P13		V	V			
P14 et P15						
P16		V				
P17						
R3						
<b>Orientation 7 : La facilitation des déplacements agricoles</b>						
P18						
P19						
<b>Orientation 8 : Le développement des filières courtes et la diversification</b>						
P20						
P21						
P22				V		
P23				V		
<b>Orientation 9 : La facilitation des déplacements forestiers</b>						
P24						
<b>Orientation 10 : Le développement de la filière bois</b>						
P25, P26 et P27	V			V		
<b>Orientation 11 : L'accompagnement des pratiques forestières</b>						
P28 et P29						
R4						
R5						

Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
<b>Ambition 3 : Conforter le territoire de Provence Alpes Agglomération en tant que destination touristique</b>						
<b>Orientation 12 : Principes généraux d'aménagement des sites touristiques</b>						
P30 et P32						
P31						
R6						
<b>Orientation 13 : La valorisation de l'hébergement touristique</b>						
P33				V		
P34						
<b>Orientation 14 : Le maintien et le développement des filières d'excellence du territoire</b>						
P35		V	V	V		V
P36						
<b>Orientation 15 : Les Unités Touristiques Nouvelles structurantes portées par le SCoT</b>						
L'analyse environnementale des UTNS est réalisée plus précisément dans la partie « Analyse des incidences des sites susceptibles d'être touchés »						

2. *Les incidences de l'axe B*

Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
<b>AXE B : Assurer une articulation équilibrée des différents pôles de vie du territoire</b>						
<b>Ambition 1 : Structurer l'offre commerciale et de service du territoire en anticipant l'évolution des besoins de la population</b>						
<b>Orientation 16 : Les principes généraux des secteurs d'implantation préférentielle du commerce</b>						
		V	V			
<b>Orientation 17 : Les centralités urbaines commerciales et les conditions d'implantation de nouveaux commerces</b>						
P38				V		
P39						
R7						
<b>Orientation 18 : L'identification des surfaces d'implantations périphériques commerciales</b>						
P40		V		V		
<b>Ambition 2 : Conforter l'offre de services et d'équipements en lien avec l'armature territoriale et l'évolution de la population</b>						
<b>Orientation 19 : Le renforcement de l'offre de services et d'équipements</b>						
P41						
P42 et P43						V
P44	V					
P45				V		
P46	V	V	V	V		V
P47	V	V	V	V	V	V

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
P48				V			
R8	V			V			
<b>Orientation 20 : L'aménagement numérique du territoire</b>							
P49	V	V			V	V	
P50							
R9							
<b>Ambition 3 : Développer les mobilités de proximité durables, adaptés aux caractéristiques urbaines et rurales du territoire</b>							
<b>Orientation 21 : L'organisation des mobilités à grande échelle</b>							
P51 et P52				V			
<b>Orientation 22 : Le développement des transports en commun</b>							
P53							
P54				V			
<b>Orientation 23 : Le développement des mobilités douces</b>							
P55, P56 et P57							
<b>Orientation 24 : Le développement des mobilités alternatives</b>							
P58				V			
R10							
<b>Ambition 4 : Structurer le territoire par un développement urbain équilibré et maîtrisé</b>							
<b>Orientation 25 : Planification d'un développement urbain maîtrisé et réaliste à l'horizon 2045 : les objectifs quantitatifs de production de logements et de reconquête du parc vacant</b>							
P59		V	V			V	

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
P60		V		V			V
P61							
P62 et P63							
<b>Orientation 26 : La diversification de l'offre de logements</b>							
P64							
P65							
<b>Orientation 27 : Les éléments de qualité de l'offre de logements</b>							
P66				V			
P67		V		V			
<b>Orientation 28 : Mettre en œuvre une programmation foncière sobre, de limitation de l'étalement urbain et de préservation du cadre de vie</b>							
P68 et P69							
R11							
P70							

### 3. Les incidences de l'Axe C

Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
<b>AXE C : Préserver le territoire et ses composantes naturelles, agricoles et architecturales</b>						
<b>Ambition 1 : Protéger la richesse écologique et environnementale</b>						
<b>Orientation 29 : Préserver les réservoirs de biodiversité</b>						
P71, P72 et P73						
P74						
R12 et R13						
<b>Orientation 30 : Renforcer et préserver les continuités écologiques</b>						
P75, P76, P77 et P78						
P79						
R14 et R15						
<b>Orientation 31 : Définir un équilibre durable entre le développement urbain et les ressources environnementales</b>						
P80						
P81 et P82			V			
P83						
P84			V			
P85 et P86						
P87						
R16 et R18						
R1, R19 et R20						

Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
<b>Orientation 32 : Protéger la trame bleue, comme composante essentielle à l'adaptation au changement climatique du territoire</b>						
P88, P89, P90, P91 et P92						
R21						
R22 et R23						
<b>Orientation 33 : Assurer une gestion exemplaire de la ressource en eau</b>						
P93 et P94						
P95, P96, P97 et P98						
P99						
P100 et 101						
R24						
<b>Ambition 2 : Optimiser le besoin en énergie et promouvoir la production d'énergie renouvelable</b>						
<b>Orientation 34 : Accompagner le territoire dans sa transition énergétique</b>						
P102						
P103				V		
P104						
P105				V		
P106 et P107	V	V	V	V		
P108				V		
R25						
R26						
R27						

Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
<b>Ambition 3 : Maintenir l'héritage patrimonial</b>						
<b>Orientation 35 : Veiller à la qualité des espaces urbanisés</b>						
P109, P110 et P111						
P112						
P113						
<b>Orientation 36 : Valoriser le paysage global au service d'un cadre de vie apaisé et de qualité</b>						
P114 et P115						
P116, P117 et P118						
P119 et P120						
P121						
<b>Orientation 37 : Préserver et mettre en valeur le grand paysage</b>						
P122						
P123						
<b>Ambition 4 : Préserver et renforcer les filières agricoles et sylvicoles au sein du territoire</b>						
<b>Orientation 38 : Maintenir le développement des activités sylvicoles</b>						
P124 et P125						
R28						
<b>Ambition 5 : Assurer un cadre environnemental favorable à un développement du territoire durable</b>						
<b>Orientation 39 : Améliorer la gestion et la prise en compte des risques naturels et technologiques</b>						
P126						
P127						

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
P128, P129, P130 et P131							
P132							
P133							
R29 et R30							
<b>Orientation 40 : Assurer l'approvisionnement en matériaux et la gestion des déchets</b>							
P134							
P135							
P136							
<b>Orientation 41 : Préserver la qualité de l'air et du bruit</b>							
P137 et P138							
P139							

# Chapitre 2 : Analyse des incidences des sites susceptibles d'être touchés par le projet de SCoT

## I. Incidences des zones économiques DAACL

Le SCoT Provence Alpes Agglomération identifie des zones pouvant accueillir des activités commerciales sous la forme de secteurs d'implantation périphérique (SIP) qui font l'objet d'orientations spécifiques pour chaque espace. Le DAACL identifie 15 SIP réparties de la manière suivante :

Communes	SIP	Nombre de locaux disponibles	Surface des unités foncières disponibles (en Ha)	Typologie de SIP
Chateau-Arnoux-Saint-Auban	Zone d'activité Blache Gombert	9	1,90	SIP urbaine
Digne-les-Bains	Espace d'activité Sieyes	0	0,12	SIP urbaine
	Zone d'activité Tivoli	5	0,42	SIP urbaine
	Zone d'activité Saint-Véran	0	0	SIP urbaine
	Espace commercial avenue de Verdun	2	0,04	SIP urbaine
	Zone d'activité Saint-Christophe	16	2,95	SIP éloignée
	Zone d'activité Intermarché	0	0	SIP urbaine
	Zone artisanale le Pont Rouge	1	0	SIP éloignée
Peyruis	Zone d'activité le Mardaric	0	1,10	SIP éloignée
	Zone d'activité La Cassine	3	22,7	SIP éloignée
Malijai	Zone artisanale du Prieuré	2	0	SIP éloignée
Les Mées	Zone d'activité Intermarché	0	0	SIP éloignée

L'évaluation environnementale analyse donc les incidences sur les zones suivantes, assorties de mesures d'évitement-réduction-compensation (ERC). Chaque secteur fait l'objet d'une double analyse portant i) sur les principaux enjeux environnementaux du secteur et ii) sur la fonctionnalité écologique du secteur.

Cette analyse permet d'intégrer des mesures ERC afin de limiter les impacts environnementaux pour l'ensemble des secteurs analysés. Pour plus de détails, il conviendra de se reporter au rapport d'évaluation environnemental.

## II. Incidences des Unités Touristiques Nouvelles Structurantes

Le SCoT identifie au sein de son DOO deux Unités Touristiques Nouvelles Structurantes :

- Le projet écotouristique des Salettes à Château-Arnoux-Saint-Auban
- Le Pôle Mécanique de Préfaissal à Mézel

L'évaluation environnementale analyse donc les incidences sur les zones suivantes, assorties de mesures d'évitement-réduction-compensation (ERC) qui sont prédéfinies dans le DOO au travers de prescriptions spécifiques. Chaque secteur fait l'objet d'une double analyse portant i) sur les principaux enjeux environnementaux du secteur et ii) sur la fonctionnalité écologique du secteur.

# Chapitre 3 : Analyse des incidences induites sur les zones Natura 2000

Le territoire de Provence Alpes Agglomération est concerné par 3 sites Natura 2000 classés au titre de la Directive « Oiseaux » et 10 au titre de la Directive « Habitats ».

L'ensemble de ces sites Natura 2000 sont identifiés dans la Trame Verte et Bleue du SCoT comme un réservoir de biodiversité.

Les prescriptions relatives à la trame verte et bleue permettent d'éviter les incidences négatives du projet de SCoT sur le site Natura 2000. Le SCoT pérennise de manière durable le site Natura 2000, en le protégeant au moyen du classement en réservoir et en le préservant de l'urbanisation, et participe à l'amélioration de sa fonctionnalité écologique à travers le renforcement des corridors écologiques locaux.

# 7

## Dispositifs de suivi des effets environnementaux du programme et méthode

Thématisques	Sous thématiques	Indicateurs	Source, méthode et fréquence	Etat zéro	Année de référence
Environnement	Paysage et Patrimoine	Nombre de monuments historiques sur le territoire	Atlas des patrimoines	40 édifices ou parties d'édifices	2025
		Nombre et superficie de sites classés	Atlas des patrimoines	5 sites classés 823,2 ha	
		Nombre et superficie de sites inscrits	Atlas des patrimoines	11 sites inscrits 2 171 ha	
		Nombre de sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco	Atlas des patrimoines	1 Label Géoparc	
	Trame Verte et Bleue – Biodiversité	Surface et nombre de zones humides	Inventaire des Alpes de Haute Provence	151 6 372,8 ha	2014
		Part et superficie des boisements dans l'occupation du sol	BD TOPO et EIE	58,7 % 93 924 ha	2017
		Part et superficie des milieux ouverts	BD TOPO et EIE	34 % du territoire 54 708 ha	
		Etat écologique des masses d'eau superficielles	SDAGE RMC 2022-2027	36 en Bon état et 8 définis OMS	2022
	Gestion en eau	Etat chimique des masses d'eau superficielles	SDAGE RMC 2022-2027	43 en Bon état 1 défini OMS	
		Etat écologique des masses d'eau souterraines	SDAGE RMC 2022-2027	11 en Bon état	
		Etat chimique des masses d'eau souterraines	SDAGE RMC 2022-2027	9 en Bon état et 2 définis OMS	
		Nombre de DUP	EIE	196 DUP	
Gestion des déchets	Gestion en eau	Volume mis en distribution par les principaux SIE du territoire	RPQS PAA	A définir	2023
		Consommation en eau potable (m <sup>3</sup> ) des abonnés des principaux SIE du territoire	RPQS PAA	A définir	
		Part de dispositifs ANC non conforme	PAA	33 STEP non conformes	
		Tonnage d'ordures ménagères collectées (t/an)	PAA	14 003 T	
	Gestion des déchets	Tonnage de tri sélectif (t/an)	PAA	1 882 T	
		Tonnage du verre (t/an)	PAA	1 335 T	

Thématisques	Sous thématiques	Indicateurs	Source, méthode et fréquence	Etat zéro	Année de référence
Environnement et déchets	Risques et nuisances	Tonnage issu des déchèteries	PAA	17 368,3 T	2025
		Nombre de PPR	Service de l'Etat	21 PPR	
		Nombre d'ICPE sur le territoire		116	
		Nombre d'installations classées SEVESO		3	
		Nombre de sites et de sols pollués (CASIAS)		273	
		Nombre de voies bruyantes recensées dans l'arrêté préfectoral de classement des voies		5 infrastructures concernées : A51 en catégorie 1 N85 en catégorie 3 ou 2 D4096, D900 et D4 en catégorie 3 ou 4	
	Transition énergétique	Consommation énergétique totale	AtmoSud	98,7 ktep	2022
		Production d'énergie renouvelable totale		29,2 ktep	
		Emission de GES des transports par habitant		2,1 tCO2e	
Transports et déplacements	Mobilités douces	Part des déplacements réalisés à vélo	INSEE	2,3%	2025
		Part des déplacements réalisés à pied	INSEE	8%	
	Déplacements pendulaires	Part des déplacements réalisés en voiture	INSEE	81,7%	
	Transports collectifs	Part des transports en commun	INSEE	2,2%	
	Covoiturage	Nombre d'aires de covoiturage	PAA	12	
Consommation d'espace et artificialisation	Evolutions de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers	Analyse de la consommation des espaces agricoles et naturels pour le développement urbain.	Portail de l'artificialisation	25,8 ha/an entre 2011 et 2020	2021
		Consommation d'espace pour les infrastructures	Portail de l'artificialisation	15 ha consommés entre 2011 et 2020	

Thématisques	Sous thématiques	Indicateurs	Source, méthode et fréquence	Etat zéro	Année de référence
Habitat - Démographie		Consommation d'espace pour l'habitat	Portail de l'artificialisation	108 ha consommés entre 2011 et 2020	
		Consommation d'espace pour l'économie	Portail de l'artificialisation	204 ha consommés entre 2011 et 2020	
	Evolution de la densification de construction à usage de logements	Densité moyenne des constructions neuves à usage de logement (rapport surface consommée / nombre de logements réalisé), densité par typologie (collectifs, individuels)	PAA et communes	A définir	
	Evolution de l'optimisation du foncier économique des zones d'activité	Évolution de la densité en zone d'activité	PAA et communes	A définir	
Emploi et attractivité	Habitats et logements	Rythme de reconquête	PAA	20 logements par an	A partir de l'approbation du SCoT
		Nombre de logements	INSEE	33 241 logements	
	Production de logements	Nombre de logements construits	Sit@del	807 logements entre 2018-2025	
	Evolution de la vacance des logements	Evolution du nombre et du taux de logements vacants dans le parc de logements total	Fichier « Zéro Logement Vacants » (ZLV)	2 860 logements vacants 8,6 % de vacance	
	Evolution démographique	Evolution de la population des différentes polarités et villages	PAA	47 018 hab.	
Implantations commerciales	Evolution du nombre d'emplois	Evolution du nombre d'établissements par secteur d'activité	INSEE	1 922 établissements	2022
		Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activité	INSEE	17 902 emplois	
Implantations commerciales	Créations d'entreprises	Nombre de nouvelles entreprises	INSEE	637 en 2023	2023
	Evolution du nombre de commerces	Evolution du nombre de commerces dans les différentes polarités du territoire	CCI, INSEE (PBE)	307 établissements (INSEE)	2018

